

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Samuel  
Mardi, le 3 juillet 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 3 juillet à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : René Mongrain, Denis Lampron, Léo Gauthier, Manon Beudet, René Bergeron

Sont absents : Grégoire Bergeron, Félix Beurivage

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Mongrain, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

**2012-07-078**

**01- Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**2012-07-079**

**02- Adoption du procès-verbal du 5 juin 2012 et le suivi.**

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 5 juin 2012 soit adopté.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**2012-07-080**

**03- Adoption des comptes.**

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée et annexée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 66 620.11\$, dont 9 373.44\$ en déboursés directs pour les salaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT**

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

---

**04- dépôt des états financiers des 6 premiers mois.**

Les élus ont pris connaissance des états financiers de la municipalité.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**2012-07-081**

**05- Renouvellement du contrat avec Promotek.**

La conseillère Manon Beudet propose de renouveler le contrat avec Promotek pour une durée de 24 mois, les services sont de huit rapports par année. Le coût de chaque rapport de base est établi à deux cent vingt-cinq mensuellement, auquel s'ajoutent les taxes provinciale et fédérale. Un coût variable du rapport basé sur le volume ou tonnage prélevé sur la période établi à trois quarts de cent (0,0075) auquel s'ajoutent les taxes.

**ADOpte A MAJORITE DES CONSEILLERS PRESENTS**

**06- Dépôt de lettre du député Vallières.**

2012-07-083

**08- Avenues Santé Bois-Francs/ modification du cautionnement pour l'achat d'un immeuble.**

Considérant que le projet d'achat de l'immeuble situé au 505 rue Principale à Ste-Anne-du-Sault par Avenues Santé Bois-Francs nécessite un financement de \$82,000.00

Considérant qu'un cautionnement de \$10,000.00 par municipalité est exigé de l'institution financière et que le dit cautionnement se répartit également entre le prêt de \$150,000.00 signé le 17 avril 2008 et la présente demande de financement de \$82,000.00

En conséquence,  
Sur proposition de Denis Lampron  
Appuyée par Manon Beaudet

Il est résolu de cautionner le dit emprunt en raison de \$5,000.00 pour l'emprunt de \$82,000.00 et \$5,000.00 pour l'emprunt autorisé au montant initial de \$150,000.00 effectué le 17 avril 2008.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le dit cautionnement pour et au nom de la Municipalité

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2012-07-084

**09- Soumissions lignage de rues.**

Le résultat des soumissions reçues sont  
Marquage traçage du Québec 29 000 mètres prix unitaire 0,159  
Lignco 29 000 mètres prix unitaire 0.179

Le conseiller Denis Lampron propose d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire : Marquage Traçage Québec et de demander de faire le travail en juillet.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2012-07-085

**10- Terrain M. Martin.**

Les élus ont évalué le coût du terrain, le déboisement, le remplissage avant le début d'une construction;

Considérant le coût de départ exorbitant;

Il est proposé par Manon Beaudet et résolu à l'unanimité de refuser l'offre de Mme Martin.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2012-07-086

**11- Terrain garage municipal.**

Le conseiller Léo Gauthier propose de construire un garage municipal à l'extrémité du terrain des loisirs d'une dimension de 40 x 42. Également une plate forme servant à l'entrepôt de sable dans sel le tout pour un montant de construction de 90 000,00\$.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2012-07-087

**12- Avis de motion/règlement d'emprunt.**

Le conseiller Denis Lampron donne **AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'infrastructures d'une construction d'un garage municipal à l'extrémité du terrain des loisirs. Le maire, René

2012-07-088

### **12.1- Avis de motion/amendement au règlement de zonage.**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller René Bergeron, qu'à la présente séance du conseil, qu'un amendement au règlement de zonage est soumis pour adoption, à savoir :

- Dispositions applicables à l'usage et bâtiment principal à la zone P-2;

Une copie du projet de règlement portant le n° 253 a été remis à tous les élus dans le délai prescrit. Demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil. L'assemblée publique de consultation sera tenue le **7 août 2012, à 19h00**, à la salle municipale.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2012-07-089

### **12.2-Adoption du projet d'amendement au règlement de zonage n°253**

#### **RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N°253**

**Considérant** l'adoption par la municipalité du règlement de zonage n°216 et du règlement de concordance du règlement de zonage n°242 ;

**Considérant que** le règlement de zonage n°216 nécessitait une modification afin d'ajouter une exception à l'usage public sur le territoire de Saint-Samuel;

**Considérant que** les modifications sont conformes au plan d'urbanisme;

**Considérant que** les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse tel que décrit à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* attribuée aux articles 124 à 137, 137.1 à 137.5 et 137.15;

**Considérant que** les rencontres préparatoires ont été effectuées.

**En conséquence**, il est proposé par Denis Lampron, appuyé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement au règlement de zonage n° 253 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

#### **Article 1 :**

L'article 5.1 intitulé « Usage et bâtiment principal » est modifié par l'ajout à l'article 5.1 b) plus d'un bâtiment principal sur un même terrain dans le cas d'une exploitation agricole ou dans le cas des établissements de service public.

#### **Article 2 :**

L'article 5.14.7.2 intitulé « Forme de bâtiment prohibé » est modifié par l'ajout au 3<sup>e</sup> alinéa : À moins d'indication contraire ailleurs dans ce règlement, toute construction et tout bâtiment à revêtement métallique émaillé, plastifié ou non, ondulé ou non, préfabriqué ou non, ayant la forme de dôme ou d'arche est prohibé sur tout le territoire de la Municipalité, à l'exception des zones d'affectation principale agricole et communautaire service public (p3).

#### **Article 3 :**

La grille de spécifications suivantes faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée par l'ajout de l'usage service public (p3) pour la zone

**13- Période de questions.**

Discussions sur divers sujets.

**14- Responsabilité des conseillers.**

Aucune responsabilité

**15- Affaires nouvelles.**

Aucune affaire nouvelle.

**16- Levée de la séance ordinaire.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beaudet propose la levée de la séance à 20 h 45. La séance est close.

---

**René Mongrain,  
Maire**

---

**Suzie Constant,  
Secrétaire de la séance**